

LES INDICES DE PRIX DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS

En 2024, le ralentissement de l'inflation à 2 %, contre 4,9 % en 2023, se répercute sur les indices de prix des différents modes de transport de voyageurs, notamment grâce à la baisse des prix de l'énergie (pétrole, électricité). Les prix des dépenses de véhicules personnels (achats et utilisation) se stabilisent (+0,1 % après +4,5 %). Ce ralentissement est principalement lié à la baisse des prix des carburants pour les dépenses d'utilisation et à celle des prix des voitures d'occasion pour la composante « achats de véhicules ». Sur deux ans, l'augmentation de l'indice des prix des véhicules personnels est très inférieure (+4,6 %) à celle observée pour les autres modes (+9,7 % pour le ferroviaire, +13,3 % pour l'aérien).

Dans le transport routier de voyageurs, la hausse des prix a été divisée par deux, avec une croissance de 2,7 % en 2024, après +5,6 % en 2023. Les prix du « transport par cars et bus » ont aussi nettement

ralenti en 2024, passant d'une hausse de 5 % à 1,2 %, tandis que les prix des « taxis, voitures avec chauffeur » continuent de progresser assez vivement, à +4,6 %, contre +6,5 % l'an dernier. Dans le transport aérien, les prix avaient gagné plus de 10 % l'an dernier. Cette année, ils connaissent une hausse beaucoup plus modérée de 2,7 %. Enfin, les prix du transport ferroviaire connaissent également un net ralentissement (+2,7 %, contre +6,8 %) favorisé par une augmentation de l'offre et par l'amplification de l'ouverture à la concurrence.

Sur les vingt-cinq dernières années, les indices de prix des différents modes de transport de voyageurs ont évolué de manière différenciée. Depuis 2000, les indices de prix réels, c'est-à-dire corrigés par l'indice général des prix à la consommation, ont augmenté de 29 % dans le transport particulier de personnes (taxis, VTC) et de 15 % pour les véhicules personnels.

En ce qui concerne le transport aérien et ferroviaire, ils ont augmenté respectivement de 21 % et 16 %. Le prix du transport routier de voyageurs (autobus, autocars) a, quant à lui, baissé de 5 % depuis 2000. Dans le transport ferroviaire de voyageurs, les prix réels ont augmenté de 19 % entre 2000 et 2015, mais ont reculé les 5 années suivantes, avec un effondrement des prix en 2020 lié aux adaptations tarifaires après le confinement. En 2024, ils restent inférieurs de 3 % à leur niveau de 2015.



+0,1%

Stabilité en 2024 de l'indice des prix lié aux véhicules personnels

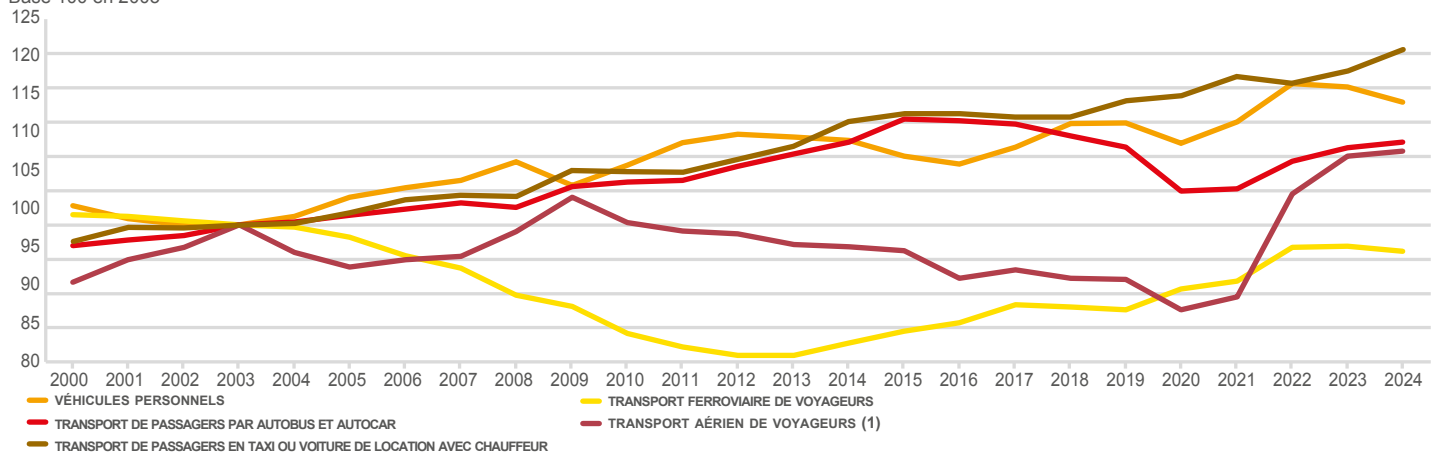
► VARIATIONS ANNUELLES DES INDICES DE PRIX DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS (EN %)

	Véhicules personnels	Transport ferroviaire de voyageurs	Transport routier de voyageurs (autobus, autocars et taxis)	Dont Transport de passagers par autobus et autocar	Dont Transport de passagers en taxi ou voiture de location avec chauffeur	Transport aérien de voyageurs
2010	+4,3%	+2,1%	-1,7%	-3,0%	+1,4%	-2,1%
2019	+1,1%	-0,3%	+1,4%	+0,7%	+3,2%	+0,9%
2020	-2,1%	-5,3%	+3,0%	+4,0%	+1,1%	-4,4%
2021	+4,4%	+1,9%	+3,4%	+2,9%	+4,0%	+3,8%
2022	+10,3%	+9,3%	+8,4%	+10,9%	+4,4%	+22,9%
2023	+4,5%	+6,8%	+5,6%	+5,0%	+6,5%	+10,4%
2024	+0,1%	+2,7%	+2,7%	+1,2%	+4,6%	+2,7%

Source : INSEE

INDICE DES PRIX RÉELS DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Base 100 en 2003



Source : INSEE

Les indices de prix des différents modes de transport de voyageurs retracent les évolutions des prix toutes taxes comprises. Ainsi, pour l'aérien, les taxes d'aéroports sont incluses ; de même pour les autres modes, les charges liées aux infrastructures ne figurent qu'à hauteur de ce qui peut être incorporé dans le prix de vente. En outre, seule la partie directement payée par le ménage est suivie. Par exemple, si une région ou une collectivité locale décide, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire ou de mesures sociales, de subventionner une partie des frais liés au transport, une baisse sera enregistrée dans les dépenses des ménages. Les surcharges carburant sont incorporées dans le suivi de l'indice du transport aérien de voyageurs.

Les indices de transport ferroviaire et transport routier de voyageurs ne concernent majoritairement que les liaisons interurbaines. L'indice sur les véhicules

personnels a été établi en tenant compte à la fois de la partie achats, mais aussi de la partie utilisation des véhicules personnels. Pour retrouver les évolutions des prix réels de ces principaux modes de transport, ces différents indices sont corrigés par l'indice général des prix à la consommation dans le graphique ci-dessus.

Après être restés proches de leur niveau de 1995, les indices des prix réels des différents modes de transport de voyageurs connaissent, depuis 2003, des évolutions plus fortes et contrastées : entre 2003 et 2019, l'indice réel lié aux véhicules personnels (achats et utilisation) a augmenté de manière continue (+15 %), à l'exception des années 2014 à 2016. Le recul observé en 2020 fait également figure d'exception, mais un rattrapage a eu lieu en 2021 et 2022. Entre 2015 et 2024, l'indice des prix réels a finalement augmenté de 7 %. L'indice réel du transport ferroviaire a augmenté entre 2000 et 2015, puis a baissé continuellement jusqu'en 2020.

Malgré la hausse des prix depuis cette date, l'indice en 2024 reste en retrait de 3 % par rapport à 2015. Celui du transport routier de voyageurs (autobus et autocars) a baissé fortement jusqu'en 2013, mais augmente régulièrement depuis cette date. L'effet de baisse des prix lié à l'ouverture à la concurrence des autocars longue distance en 2015, s'est en effet rapidement estompé. La concentration des acteurs, la hausse des coûts d'exploitation (salaires, carburant) et le réajustement des modèles économiques ont fait monter les prix, qui ont progressé de 14 % entre 2015 et 2024. Les prix du transport particulier de personnes (taxis, VTC) ont, quant à eux, augmenté de manière continue (+29 % entre 2000 et 2024). Enfin, l'indice réel des prix du transport aérien a décliné pendant une longue période amorcée en 2009, mais augmente fortement depuis 2021 et atteint 21% de hausse sur la période 2000-2024, dont 15 % depuis 2015.